

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : SORTIES SCOLAIRES

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/09/2020
Réuni le : 08/10/2020
Sous la présidence de : Isabelle Dubord
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Approuve la participation du FSE et des familles pour la sortie théâtre

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Afin de régulariser les opérations budgétaires et suite à la sortie théâtre au centre Cuzin à Auch le 6 février 2020, le conseil d'administration approuve la participation des familles et du FSE :
Participation des familles : 3€ par élève
Participation du FSE : 2€ par élève

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubord

Prénom : Isabelle

Signé le: 13/10/2020 14:10:52

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PRESTATION

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/09/2020
Réuni le : 08/10/2020
Sous la présidence de : Isabelle Dubord
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la prestation de la compagnie Kiroul pour 453.65€

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve la proposition de la compagnie Kiroul dans la cadre du défi oratoire pour un montant de 453.65 € répartis ainsi :
226.83 € pour le collège
226.82 € pour le FSE

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubord
Prénom : Isabelle
Signé le: 13/10/2020 14:11:12

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation de pouvoir de régisseur

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/09/2020
Réuni le : 08/10/2020
Sous la présidence de : Isabelle Dubord
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la délégation de pouvoir de régisseur à un mandataire

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

En qualité de régisseur de recettes du collège Carnot à Auch, Mme MAILHAC donne délégation à Mme AVALIS Laurie pour effectuer des opérations financières liées à la régie : encaissement de chèques et d'espèces, décaissement de la régie, signature de tickets de remise de bordereaux de chèques.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubord

Prénom : Isabelle

Signé le: 13/10/2020 14:11:15

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REPARTITION DU BOP 141

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2020

Réuni le : 08/10/2020

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration APPROUVE LA REPARTITION DU BOP 141

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le collège a reçu une dotation complémentaire de 2014€ pour le BOP 141. Une nouvelle répartition est proposée aux membres afin de compléter l'achat de manuels scolaires et le reliquat pour les TICe.
Approbation à l'unanimité

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubord

Prénom : Isabelle

Signé le: 13/10/2020 14:11:17

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2020

Réuni le : 08/10/2020

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve la convention collège Cinéma pour l'année 2020-2021 avec la participation répartie ainsi :

Familles : 4€

FSE : 2€

Collège : 3€

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubord

Prénom : Isabelle

Signé le: 13/10/2020 14:11:20

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2020

Réuni le : 08/10/2020

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 4

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°4.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubord

Prénom : Isabelle

Signé le: 13/10/2020 14:11:22

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/09/2020
Réuni le : 08/10/2020
Sous la présidence de : Isabelle Dubord
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à VAL LOURON DU 25 AU 29 JANVIER 2021 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet pédagogique et le budget prévisionnel du séjour au ski à Val Louron pour les élèves de 6ème du 25 au 29 janvier 2021 A val louron.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REMISES GRACIEUSES

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/09/2020
Réuni le : 08/10/2020
Sous la présidence de : Isabelle Dubord
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Valide les remises gracieuses pour un montant de 1 888.55€

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration valide la proposition de remises gracieuses pour effacer une partie des dettes des familles concernant les frais scolaires du trimestre 3 au regard de la situation dans laquelle se trouvait l'établissement et d'autant plus par le congés longue maladie et non remplacée de la gestionnaire.
Validation pour un montant de 1 888.55 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubord

Prénom : Isabelle

Signé le: 13/10/2020 14:11:26

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2020

Réuni le : 08/10/2020

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention avec comité départemental rugby du Gers

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubord

Prénom : Isabelle

Signé le: 13/10/2020 14:11:29

0329999V

ACADEMIE DE TOULOUSE

DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DU GERS

10 PLACE JEAN DAVID

32000 AUCH

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Convention avec comi

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CARNOT-0320563N

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 22

Année scolaire : 2020-2021

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Le CA autorise la signature d'une convention déjà signée par le chef d'établissement. LE CA doit donner son accord sur la passation des conventions et contrats préalablement à la signature par le chef d'établissement et à l'entrée en vigueur des conventions. Le contrôle de légalité impose un délai de 15 jours à compter de la réception de l'acte du CA par l'autorité académique avant que le dit acte ne puisse devenir exécutoire. Article R. 421-54 du code de l'éducation.
En outre, la convention n'est pas datée.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Dupre

Prénom : Olivier

Signé le: 20/10/2020 16:29:47

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2020

Réuni le : 08/10/2020

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

- l'avis de la commission permanente du 08/10/2020

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Organisation temps scolaire année 2020 2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubord

Prénom : Isabelle

Signé le: 13/10/2020 14:13:18